

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 959

AMENDEMENT

présenté par
M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 12 SEXIES

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer la disposition visant à augmenter les plafonds de ressources des ménages éligibles au bail réel solidaire.

En effet cette mesure conduirait à ouvrir ce dispositif à plus de 90% de la population et lui ôte son caractère social.

De manière mécanique, ils hypothéqueraient son avenir. Les mesures favorisant le développement du BRS – TVA à 5,5%, les prêts bonifiés de très long terme accordés aux organismes de foncier Solidaire, les soutiens forts d'un certain nombre de collectivités territoriales – sont la contrepartie d'un ciblage du dispositif sur des ménages modestes. Le déplafonnement ouvrirait la porte à la suppression de ces aides.

Le risque de cet élargissement de l'accès au Bail Réel Solidaire est une éviction des ménages modestes qui sont pourtant la cible originelle de ce dispositif d'accès sociale à la propriété.